

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 17 MARS 2021

Date de la convocation
11.03.2021

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 28
Votants 29

L'an deux mille vingt et un
le dix sept mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET,
Mme ENON, Mme RENELIER, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE,
Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME,
M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSÉ :

M. VILLAIN.

Pouvoir de M. Guillaume VILLAIN à M. Brice OLIVIER.

OBJET DE LA DELIBERATION :
Débat d'orientations budgétaires 2021

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur les orientations budgétaires
2021 :

I – Le contexte national

Si l'économie française s'était maintenue en 2019 (+ 1,5 %), la pandémie COVID-19 dès le début 2020 a entraîné un recul du PIB de 3,9 % sur l'exercice 2020. La loi de finance initiale a subi, au fur et à mesure de l'évolution de la crise de nombreuses modifications pour tenter de faire face à ce bouleversement économique à l'échelle mondiale.

La loi de finance 2021 et la loi rectificative n° 4 2020 semblent confirmer le maintien des recettes de dotations comme l'année dernière, comme la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCPTP), le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) ainsi que le montant de Dotation Globale de Fonctionnement à la même hauteur que 2020, soit un peu plus de 26,75 Md€. L'article 74 de la loi pour 2021 prévoit la sécurisation des recettes de fonctionnement en matière de TH mais aussi le gel de la revalorisation des bases correspondantes

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **24 MARS 2021**

Affiché le : **24 MARS 2021**

II – Le contexte local

A – FONCTIONNEMENT

A l'instar de l'exercice précédent, les restrictions d'activités sportives et culturelles perdurent en ce début d'année sans connaissance d'une date de fin de crise. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les charges de fonctionnement devraient se maintenir grâce à la poursuite des mesures d'économies entreprises maintenant depuis plusieurs années par l'ensemble des services.

Néanmoins, le changement des logiciels Finances et Paye prévu depuis trois ans et qui sera réalisé en fin d'année sera supporté uniquement sur la section de fonctionnement (location en mode SAS) et comprendra la partie formation des personnels affectés à ces services majeurs, entraînant une augmentation très sensible du chapitre correspondant (détail ci-après).

Il est également à noter la pérennisation d'une ligne « COVID » que nous espérons tous voir disparaître le plus rapidement possible.

Les charges liées aux fluides risquent également de connaître une majoration de l'ordre de 3,5 % pour le Gaz et de 1,6 % pour l'électricité, tel qu'annoncé par le Gouvernement.

Enfin et nous l'espérons tout aussi fortement, l'année 2021 devrait voir l'organisation de la Foire-exposition à la rentrée de septembre, augmentant les dépenses ad hoc, mais également l'encaissement des recettes correspondant à cette manifestation majeure pour les loudunais et les nombreux habitués.

Les recettes sont quant à elles à la baisse du fait de la perte de recettes exceptionnelles enregistrée depuis deux ans (2019 : don BLANCHART de 464.427,35 € ; 2020 : cessions immobilières pour 427.802,11 €). Pour ces dernières, il s'agit principalement de la cession du bâtiment de l'aérodrome du Pé de Jojo (60.000€) et des parcelles liées à l'aménagement foncier. Les autres produits classiques (Dotations, impôts et taxes se maintiennent grâce aux efforts de l'État qui confirme cette année encore les ressources du bloc territorial.

D'une manière générale, l'objectif est de poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement par rapport aux recettes attendues pour permettre le maintien d'un autofinancement capable de soutenir les projets d'investissement, même si l'exercice devient chaque année de plus en plus ardu. Prévoir des charges de fonctionnement à l'échelle de celles effectuées en 2019, reste l'objectif général.

.../...

DEPENSES

1/ Charges à caractère général (011)

Ce chapitre correspond aux achats et dépenses de gestion courantes susceptibles d'assurer le bon fonctionnement des services. Il représente le deuxième poste le plus important du budget après les charges de personnel. Ce poste particulier se décline de la manière suivante :

Achats et variation des stocks (60) :

Cette rubrique correspond aux achats des fluides (*Eau et assainissement, électricité, gaz, combustibles, carburants, etc.*) et diverses fournitures (*produits d'entretien, petits équipements, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives, etc.*) C'est dans ce chapitre que s'inscriront les charges COVID répartis sur plusieurs lignes d'écritures comptables (masques, désinfectant, gel, etc.).

La transformation des systèmes de chauffage effectuée l'année précédente commence, comme prévu, à porter ses fruits avec une baisse significative des frais de combustible avec une variation négative de l'ordre de 45 %, avec le maintien des coûts du gaz, malgré la hausse du tarif annoncée.

La gestion encore plus précise des fournitures diverses (administratives, entretien, voirie, petits équipements, etc.) se poursuivra pour contenir, voire diminuer les coûts afférents à ces différents postes.

Services extérieurs :

Ils portent plus particulièrement sur les contrats de maintenance, les locations mobilières et immobilières et surtout sur les entretiens de bâtiments, voiries, cimetières, réseaux divers, les assurances, les études, la documentation et les versements aux organismes de formation.

Cette année, la mise en place des logiciels métiers concernant le service finance et paye engendra une augmentation sur l'article 6184 « Versement à des organismes de formation » multipliant par 10 le poste par rapport à 2020 (110.040€ au lieu de 11.000 €) et sur l'article 6188 concernant les abonnements correspondants. Il est bien entendu que cette incidence n'aura d'impact que sur l'exercice 2021

Augmentation également sur l'article 617 « Étude et recherches » qui correspond à l'étude lancée sur la faisabilité d'une cantine scolaire en régie directe en cours de réalisation ainsi que des frais de diagnostics obligatoires sur les différents bâtiments de la ville.

Autres services extérieurs :

Ils touchent prioritairement les honoraires versés, les rémunérations diverses d'intermédiaires (*sorties enfance / jeunesse, multi accueil, etc.*), les fêtes et cérémonies, les impressions et reliures, les frais d'affranchissement et de téléphonie (*y compris Internet*).

.../...

Comme indiqué en avant-propos, l'organisation prévue de la Foire Exposition augmente sensiblement les prévisions estimées (Fêtes et Cérémonies ; Frais de gardiennage)

Impôts, taxes et versements :

Ce chapitre reste relativement stable et touche principalement les Taxes Foncières et d'autres impôts tels la SACEM, la redevance ordures ménagères et diverses cotisations.

2/ Charges de personnel (012)

La masse salariale globale prévisionnelle pour 2021 présentera une hausse attendue de 3,5% (GVT, RIFSEEP). Néanmoins, il est à noter l'augmentation importante des coûts des emplois contractuels exclusivement liée à l'impact COVID-19. En effet, les mesures prises dans les protocoles, notamment dans le cadre scolaire et périscolaire imposent de faire appel à plus de personnel pour l'encadrement des enfants, mais aussi malheureusement, pour pallier le remplacement ponctuel des agents touchés par la maladie (rares) mais surtout déclarés cas contact (nombreux cette fois) qu'il convient de remplacer au pied levé pour continuer d'assurer le service auprès des enfants.

3/ Charges de gestion courante (65)

Ces charges représentent plus particulièrement les indemnités des élus et leurs cotisations, les pertes sur créances irrécouvrables, le contingent Incendie et Secours ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations et aux budgets annexes.

Cette année, le déficit constaté sur le budget du cinéma Cornay lié à sa fermeture, nous oblige à l'augmentation de près de 70 % de la subvention communal habituelle, passant de 60.000 à 100.000 € pour l'absorber.

En revanche, la subvention exceptionnelle versée au profit du CCAS depuis 2019 pour la mise en place des chantiers d'Insertion d'un montant de 473.000 €, peut être ramenée à son montant initial, à savoir 370.000 €, considérant le résultat de l'exercice 2020 qui dépasse les 200.000 €.

Quant aux subventions versées aux associations locales, leur montant se voit diminué d'environ 30.000 €, grâce à certaines d'entre elles qui, considérant qu'elles n'avaient pas d'activité particulière en ces temps de pandémie, ont souhaité renoncer à l'aide municipale.

4/ Charges financières (66)

En 2021, le montant de la charge des remboursements d'intérêts d'emprunts s'élèvera à 100.205,93 € contre 101.885,16 € l'an passé, soit une baisse de l'ordre de 1,7 %.

Pour l'année 2021, l'endettement communal sera de 999,61 € par habitant (population DGF officielle de 7.091 hab.), soit une dette totale restant due de 7.088.257,21 € avec une extinction prévue à ce jour pour 2040. (*voir état de l'endettement joint à la présente délibération*)

RECETTES

1/ Atténuation de charges (013)

Il s'agit ici de recettes venant compenser des charges en matière de frais de personnel principalement, tels que le remboursement des salaires du personnel affecté au cinéma, payé par le budget ville et remboursé par le budget annexe correspondant.

Il n'est pas prévu d'augmentation des prévisions, sauf à savoir si, suite à cette année particulière concernant principalement le cinéma Cornay, la commune décide de supporter intégralement les salaires sur son budget, diminuant du même coup sa subvention prévue plus avant. Il ne s'agira là que d'un jeu d'écriture comptable et non d'une économie quelconque pour la ville.

2/ Produits des services (70)

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux diverses prestations de services effectuées par les services municipaux comme les prestations en matière sportive, culturelle ou périscolaire. Il s'agit également des droits de concessions cimetière et des redevances d'occupation du domaine public.

On peut espérer à minima le maintien des recettes 2020 sans pour autant déborder d'un optimisme prématuré ; les bonnes nouvelles seront constatées en fin d'exercice.

3/ Impôts et taxes (73)

Comme indiqué en préambule, les recettes attendues en matière fiscale devraient conserver une stabilité relative, la perte d'autonomie financière des collectivités locales devant être compensée encore cette année par l'Etat.

D'autre part, la compensation versée par la CCPL subit une baisse de 16.568 € due au transfert de compétence du Relais d'Assistance Maternel, passant le montant de 1.647.681 € à 1.631.113 €.

La municipalité envisage une légère augmentation de la fiscalité qui ne porte que sur les taxes foncières (les taxes d'ordre industriel et commercial étant du ressort de la Communauté de Communes depuis 2017).

Monsieur le Maire indique que cette hausse sera de l'ordre de 1 ou 2 %. Pour mémoire, les revalorisations de taux fiscaux ont évolué depuis ces dernières années de la façon suivante :

- 2016 : + 0,5 %
- 2017 : + 0,5 %
- 2018 : + 1,0 %
- 2019 : + 0,0 %
- 2020 : + 0,0 %

L'état CERFA 1259 correspondant à la notification des bases exactes d'imposition 2021 ne nous étant pas encore parvenu, il est impossible de chiffrer l'incidence financière correspondante.

.../...

4/ Dotations et participations (74)

Ce chapitre devrait connaître également une certaine stabilité. Il concerne principalement les dotations de l'Etat (DGF, Dotation de Péréquation, Dotation de Solidarité Rurale, etc.) et les participations de la Région et du Département (gymnases, actions culturelles, contrat enfance, etc.). La recette globale attendue correspond à celle de l'année 2020.

5/ Autres produits de gestion courante (76)

Ce chapitre regroupe les revenus des locations immobilières, des redevances fermières et les montants de remboursement des créances irrécouvrables sur les factures d'eau (prises en charge par Eaux de Vienne dans le cadre du transfert de compétence du service en 2017). Là encore, les prévisions sont identiques à celles de l'année passée. Il est à noter que ces produits diminueront au fur et à mesure du temps, l'extinction des créances d'eau et d'assainissement finiront par s'éteindre d'elles même ; les charges correspondantes en dépenses de fonctionnement enregistrées verront une diminution identique.

6/ Produits financiers – Produits exceptionnels – reprise sur amortissements et provisions (76 – 77 – 78)

C'est dans ce chapitre qu'apparaissent les produits exceptionnels évoqués plus avant (legs, cessions immobilières) qui disparaissent en 2021. Ces recettes produisaient depuis deux ans une manne d'environ 430.000 € en moyenne.

7/ Excédent antérieur reporté.

Cette rubrique correspond à l'excédent constaté au 31 décembre de l'année N-1 qui est intégré au budget de l'année N quand il est préalablement validé dans le cadre de l'adoption de Compte Administratif de la ville et du Compte de Gestion conforme du Receveur Municipal.

Cette année l'**excédent net à reporter s'élève à 1.123.700,24 €**, soit une baisse par rapport à 2020 de 1,24 %. Les causes correspondent principalement aux charges COVID-19 que le budget 2020 n'avait pas correctement estimées et pour cause. Cela reste positif par rapport aux prévisions budgétaires 2020, soit 10,23 % du budget prévisionnel et 11,55 % des réalisations constatées au Compte Administratif 2020.

8/ Virement vers la section d'investissement.

Le montant de ce transfert d'autofinancement net de la section de fonctionnement à la section d'investissement prévu est de l'ordre de **395.000 €**, soit 11 % en moins par rapport à 2020, ce malgré les coûts supplémentaires importants que nous enregistrons cette année.

.../...

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Gilles ROUX pour la présentation des investissements.

B – INVESTISSEMENTS

A l'instar de l'année 2020, il est important de continuer à être vigilant sur les investissements et plus particulièrement sur ceux qui génèrent des charges de fonctionnement importantes sur plusieurs exercices.

L'effort est porté principalement sur des travaux de remise aux normes et de réfection des chauffages des groupes scolaires, la restructuration de l'étang de Beusoleil, l'étanchéité des toitures de bâtiments communaux vieillissants, la mise en conformité de la mairie, la poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments publics, etc. le tout pour une enveloppe de près de 3 millions d'euros, remboursement du capital d'emprunt de 603.800 € et un peu plus de 170.000 € de travaux en régie compris.

M. Gilles ROUX donne lecture du Programme Pluriannuel d'Investissement (*joint à la présente délibération*) et donne des détails sur les perspectives 2021 suivantes :

PRINCIPALES PERSPECTIVES 2021 :

- Aménagement des archives municipales
- Remplacement de l'ascenseur mairie
- Aménagement d'une aire de jeux à Rossay
- Acquisition EPF (immeuble avenue de Leuze)
- Remplacement des chaudières des écoles des Lutins, Chat Botté
- Remplacement des réseaux de chauffage de l'école J. Prévert
- Étanchéité de la coursive de l'école du Chat Botté
- Installation d'une clôture au groupe scolaire Martray-Lutins
- Poursuite du programme ADAP (accessibilité des ERP)
- Réfection de la salle de l'Échevinage (dégâts incendie)
- Travaux de couverture à l'Espace MONORY (tranche 2)
- Travaux de couverture à la Collégiale Ste Croix
- Restructuration de l'étang Beusoleil
- Parcours sportif
- Remplacement des fenêtres de l'Hôtel de ville (1^{ère} tranche)
- Sécurisation de l'immeuble CHAUVEAU
- Etude centre bourg
- Travaux de voirie
- Travaux d'éclairage public
- Fonds façades
- Réserves foncières
- Investissements diverses (matériel informatique, mobilier, véhicules, travaux divers...)

.../...

L'ensemble de ces investissements sera réalisé avec un plan de financement attendu de :

- ✓ Subventions (État, Région, Département, etc.): 10,7 %
- ✓ Autofinancement global : 59,7 %
- ✓ Emprunt : 39,6 %

Le Conseil Municipal PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires et après avoir délibéré, ADOPTE, par 26 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mme Marie-Pierre PINEAU, M. Jacques PRUD'HOMME, M. Romain BONNET) le rapport d'orientations budgétaires 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



**LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON
FINANCEMENT**

Les dépenses prévues au PPI

Programmes	2021	2022	2023	Total	Observations
Remboursement capital d'emprunts	603 800	613 100	622 100	1 839 000	avec encours de la dette actuel
Réserves Foncières	30 000	50 000	50 000	130 000	
Fonds façades	25 000	25 000	25 000	75 000	
Révision du PLU		80 000	70 000	150 000	
Acquisition EPF (Avenue de Leuze)	187 000			187 000	
Etude centre bourg appel à projet	50 000			50 000	
lot Chauveau	35 000	250 000	250 000	535 000	sous réserve de l'avancée du projet
Programme voirie	100 000	150 000	150 000	400 000	Reprise des enrobés
Réalisation bassin orage n° 6 route de Poitiers		300 000		300 000	
Restructuration de l'étang Beausoleil	285 000	25 000		290 000	
Eclairage public	75 000	100 000	100 000	275 000	
Remplacement des fenêtres de l'Hotel de ville (1ère tranche)	10 000	300 000	300 000	610 000	Programme estimé à 910,000 €
Travaux de couverture à la collégiale Sainte Croix	47 000			47 000	Sécurisation du parking du haut
Travaux de couverture à l'espace culturel René Monory	40 000	45 000	45 000	130 000	Programme sur 4 tranches
Réfection de la salle d'échevinage	24 500			24 500	suite aux dégats d'incendie
Accessibilité (ADAP)	100 000	100 000	100 000	300 000	Tel que prévu dans la délibération de 12/2016
Aménagement des archives municipales	70 000			70 000	Imposé par la commission de sécurité
Remplacement de l'ascenseur de la Mairie	70 000			70 000	Equipement en fin de vie (plus de pièces détachées)
Aménagement aire de jeux à Rossay	10 000			10 000	
Réfection du plafond de la salle des fêtes de Véniers		12 500		12 500	
Remplacement des chaudières des écoles maternelles (Les lutins et chat botté)	45 000			45 000	
Remplacement des réseaux de chauffage à l'école J. Prévart	15 000			15 000	
Etanchéité de la coursive et chauffage à l'école chat botté	25 000			25 000	
Installation d'une clôture au groupe scolaire Martray-les lutins	25 000			25 000	Remplacement des barrières temporaires
Parcours sportif	20 000			20 000	
Autres investissements	868 230	870 000	870 000	2 608 230	Besoins de l'ensemble des services
Travaux Régie	171 900	180 000	180 000	531 900	
Sous-total	2 912 430	3 100 600	2 762 100	8 775 130	

- Les financeurs du PPI

Programmes	2021	2022	2023	Total	
FCTVA	380 000	300 000	280 000	960 000	
Conseil Départemental	122 510	55 362	100 000	277 872	2020 : ascenseur, salle archives
DSIL	82 000	82 000	82 000	246 000	2020 : Rénovation énergétique bâtiments - 2021 fenêtres mairie
CR // FRIL et Patrimoine		61 513		61 513	fenêtres mairie
Etat (DETR) / DDCS	107 613	150 000	150 000	407 613	Etang Beausoleil / Accessibilité
Drac		73 816		73 816	fenêtres mairie
Amortissements	952 000	950 000	950 000	2 852 000	
Prélèvement / Fonctionnement	395 270	350 000	400 000	1 145 270	
Emprunts	873 037	1 077 910	800 100	2 751 047	
Total	2 912 430	3 100 600	2 762 100	8 775 130	

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20210317-2021-2-1-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021

Etat de l'endettement par exercice
COMMUNE DE LOUDUN

Date 11/03/2021

Page 1

Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2021	704 061,37	603 799,14	100 262,23	0,00	7 088 257,21
2022	705 250,23	613 061,93	92 188,30	0,00	6 475 195,28
2023	704 308,43	622 057,17	82 251,26	0,00	5 853 138,11
2024	697 656,32	625 139,44	72 516,88	0,00	5 227 998,67
2025	628 516,55	565 863,35	62 653,20	0,00	4 662 135,32
2026	598 509,60	543 639,99	54 869,61	0,00	4 118 495,33
2027	599 247,67	551 960,84	47 286,83	0,00	3 566 534,49
2028	600 089,20	560 548,57	39 540,63	0,00	3 005 985,92
2029	556 030,66	521 912,94	34 117,72	0,00	2 484 072,98
2030	497 981,56	473 563,05	24 418,51	0,00	2 010 509,93
2031	375 109,64	355 330,53	19 779,11	0,00	1 655 179,40
2032	258 691,29	242 362,97	16 328,32	0,00	1 412 816,43
2033	223 893,20	209 985,85	13 907,35	0,00	1 202 830,58
2034	223 893,20	212 284,55	11 608,65	0,00	990 546,03
2035	223 893,20	214 611,10	9 282,10	0,00	775 934,93
2036	223 893,20	216 965,89	6 927,31	0,00	558 969,04
2037	223 893,14	219 349,16	4 543,98	0,00	339 619,88
2038	188 159,96	185 834,85	2 325,11	0,00	153 785,03
2039	112 516,91	111 819,04	697,87	0,00	41 965,99
2040	42 099,85	41 965,99	133,86	0,00	0,00

SIMULATION D'ETAT D'ENDETTEMENT AVEC UN EMPRUNT DE 860 000 € EN 2021

(Durée de 15 ans - Taux fixe 0.56 % - 1^{er} Echéance au 01/10/2021)

Etat de l'endettement par exercice

COMMUNE DE LOUDUN

Date 11/03/2021

Page 1

Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2020	669 904,70	568 019,54	101 885,16	0,00	7 692 056,35
2021	719 013,83	617 550,13	101 463,70	0,00	7 934 506,22
2022	765 060,07	668 258,25	96 801,82	0,00	7 266 247,97
2023	764 118,27	677 562,59	86 555,68	0,00	6 588 685,38
2024	757 466,16	680 955,69	76 510,47	0,00	5 907 729,69
2025	688 326,39	621 992,17	66 334,22	0,00	5 285 737,52
2026	658 319,44	600 083,13	58 236,31	0,00	4 685 654,39
2027	659 057,51	608 720,07	50 337,44	0,00	4 076 934,32
2028	659 899,04	617 625,64	42 273,40	0,00	3 459 308,68
2029	615 840,50	579 309,65	36 530,85	0,00	2 879 999,03
2030	557 791,40	531 281,18	26 510,22	0,00	2 348 717,85
2031	434 919,48	413 371,87	21 547,61	0,00	1 935 345,98
2032	318 501,13	300 729,36	17 771,77	0,00	1 634 616,62
2033	283 703,04	268 679,08	15 023,96	0,00	1 365 937,54
2034	283 703,04	271 306,45	12 396,59	0,00	1 094 631,09
2035	283 703,04	273 963,54	9 739,50	0,00	820 667,55
2036	268 750,58	261 698,51	7 052,07	0,00	558 969,04
2037	223 893,14	219 349,16	4 543,98	0,00	339 619,88
2038	188 159,96	185 834,85	2 325,11	0,00	153 785,03
2039	112 516,91	111 819,04	697,87	0,00	41 965,99
2040	42 099,85	41 965,99	133,86	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20210317-2021-2-1-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021